

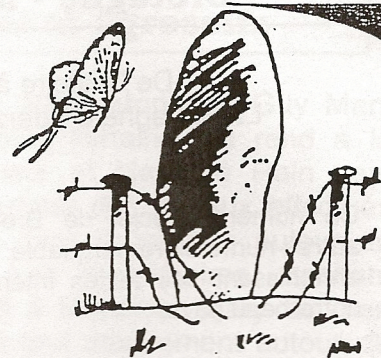
# Le Menhir Libre

bulletin de l'Association Menhirs Libres

Carnac - N° 22 - Juin 2001

Dépot légal : septembre 1994 n° 8194

Association Menhirs Libres La Petite Métairie - 56 340 CARNAC



## Edito

### Menhirs Libres à la Mairie.

Le 13 avril 2001, 5 membres du Bureau de menhirs Libres se sont rendus à la Mairie pour avoir un entretien avec le nouveau Maire, Monsieur Bruneau. Contrairement aux contacts que nous avions eu avec ses prédécesseurs, cette rencontre s'est déroulée dans une ambiance sereine et décontractée.

Pour la première fois, les représentants de Menhirs Libres ont pu constater l'existence de points de convergence avec la Municipalité sur certains aspects du dossier tels que :

- La gratuité d'accès au site,
- La suppression des grillages,
- La fermeture et la destruction de l'archéoscope,
- La modification du P.O.S. pour que les parcelles entourant les Alignements redeviennent non constructibles (Elles sont depuis 1996 classées en zone NDAN, c'est à dire constructibles dans le cadre de ce que l'Etat estime devoir faire pour mettre en valeur les Alignements - A titre d'exemple l'Archéoscope est construit sur une zone classée en NDAN...).

Suite à ce premier contact, au cours duquel nous n'avons pas eu le temps d'approfondir tous les aspects du dossier, nous avons mutuellement convenu de poursuivre un dialogue qui, pour la première fois, s'est avéré possible avec une Municipalité carnacoise.

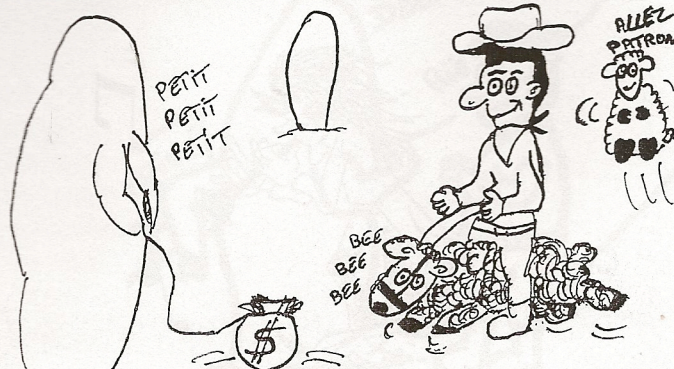
Nous comptons donc présenter en détail nos propositions à nos élus afin de voir si d'autres convergences de vues sont possibles.

Il est actuellement trop tôt pour savoir précisément sur quoi déboucheront ces entretiens.

Contentons nous pour l'instant de noter que **pour la première fois depuis 10 ans Menhirs Libres et les élus locaux voient leurs vues sur le projet des menhirs se rapprocher.**

L'avenir nous dira certainement jusqu'où. C'est là une nouveauté dont les pouvoirs publics auraient certainement tort de ne pas tenir compte.

LES MENHIRS ONT BIEN COMPRIS CE  
QUI FAIT COURRIER N° COUËT...



Comment appelle-t-on un Korrigan qui vient d'acheter un étang ? - Un céphalopode, car c'est un petit qu'a la mare



## Bretagne - Magazine

De l'histoire à la B.D.  
La Bretagne d'Uderzo et Goscinny

Ce numéro spécial de Bretagne est comme les autres numéros remarquable. De magnifiques photos enrichissent des textes intéressants et fouillés sur notre beau pays.

Rencontre heureuse d'intérêts ? sûrement... il est évident que ce numéro spécial n'aurait probablement pas vu le jour s'il n'y avait eu au même moment la parution de l'album "Astérix et la Traviata"...

Il y a un réel plaisir à retrouver au fil des pages

- les héros de la B.D. en illustration d'un riche sommaire : les Celtes - La forêt - le village - les irréductibles - la fête - La Bretagne d'Astérix...
- des Bretons hauts en couleur : O. de Kersauson - R. Milin - E. Hussenot - M. E. Leclerc...
- Et pour la bonne bouche "les menhirs font de la résistance", article consacré en grande partie à notre association Menhirs Libres... avec une jolie photographie de Céline et Guy Mary se détachant sur la Petite métairie...

Nous ne pouvons que conseiller la lecture de cette très agréable revue et de ce numéro spécial. Cependant profitons de cette sympathique présentation pour rappeler que les problèmes de Carnac sont actuellement loin d'avoir une fin festive (banquet où tout le monde - sauf Assuranceturix, le barde attaché dans un coin - est heureux...)

Le combat de notre association ne doit pas être ramené à celui d'un petit village breton, aussi attachant soit-il, qui défend sa culture devant le reste du monde (romain)...

Pas plus que le refus d'une poignée de personnes de se soumettre à l'autoritarisme discutable d'un Etat qui a brusquement découvert qu'il y avait là un patrimoine... peut-être à sauver !!! Mais sûrement à exploiter financièrement...

Il faut bien garder à l'esprit que ce projet

- a été contesté par 87 % de ceux qui se sont exprimés lors de l'enquête publique.
- comporte l'expropriation de 250 propriétés.

Ne laissons pas banaliser, sans pour autant refuser l'humour, une situation qui n'a rien d'une bande dessinée.



## Les patates de Mr Couet.

De la culture à l'agriculture...

Après, les moutons "non comestibles" de Mme Le Louarn qui ont été dégustés par les Restos du Cœur et quelques autres... qui se trouvaient dernièrement en quarantaine, nous assistons à une reconversion. La culture de la pomme de terre sur un terrain que l'Etat s'est approprié sur la route d'Auray. Au niveau des feux de la Croix Audran vous pouvez apercevoir cette culture près du bureau de M. Couet... C'est vrai que quelques pommes de terre autour d'un gigot sont indispensables...

Si vous en prenez quelques unes, un conseil, ne mettez pas de sel à la cuisson, nous pensons qu'elles sont déjà assez "salées"...

Dernière minute : Des producteurs s'inquiètent sur l'avenir de cette culture qui pourrait devenir une concurrence déloyale vu la centaine d'hectares que l'Etat veut exproprier !!!

Ceci n'est peut être qu'un retour aux sources, il y a encore *quelques dizaines* d'années on cultivait des pommes de terre dans les alignements (photo d'archives visible à la petite métairie)  
A quand les champignons à la Grotte Chauvet ?

### Calendrier des fêtes 2001

**Samedi 7 juillet**  
**Veillée des Menhirs**

**Vendredi 20 juillet**  
**Soirée poésie**

**Vendredi 27 juillet**  
: Fest-Noz

**Vendredi 3 août**  
**Soirée contes**

**Samedi 25 août**  
Fest-noz,

**Fin Septembre - Début Octobre**  
**Soirée Astronomie**

**Octobre**  
**Marche chantée**



## Assemblée Générale 16.2.2001

L'A.G. s'est déroulée à la Salle du Menec, devant une assistance nombreuse et sympathique...

Les diverses activités de l'année ont été présentées :

- Pétition remise à Bruxelles,
- Manifestation de juin,
- Visites guidées de l'Association,
- Fêtes estivales,
- Soirées contes,
- Stands tenus dans de nombreuses fêtes,
- L'audience au Tribunal de Lorient au sujet des expropriations...

Dans les projets nous attendons toujours la date de l'Appel au Tribunal de Nantes contre la validité de l'enquête publique.

Ensuite a été présenté le bilan financier de l'Association. le trésorier en a reçu quitus des administrateurs.

Le Bureau conformément aux Statuts a été partiellement renouvelé. 3 nouveaux membres Gwénhael Besnard, Véronique Huqueleux et Marc Vaillant se joignent à nous.

Un échange fructueux entre les participants a eu lieu. Quelques questions ont été posées aux personnes présentes se présentant aux élections municipales.

Un pot de l'amitié clôture cette Assemblée Générale.

Comment appelle-t-on un Korrigan qui sort d'une boulangerie avec une baguette? - Un agenda... car c'est le petit qu'a le pain!

Comment appelle-t-on un Korrigan avec une caméra? - Un grand brûlé, car c'est le petit qu'a le ciné.

## Quand les fantômes deviennent agressifs

Le 20 mars 2001, Monsieur Guy Mary demeurant à la Petite Métairie, se rend à la propriété de Monsieur et Madame Rain vers 19h.30 afin de constater des travaux effectués par une pelleteuse dans la journée autour du terrain limitrophe. Les propriétaires, habitant Paris, ont demandé à Monsieur Mary de bien vouloir leur signaler tout mouvement autour de leur maison.

A sa grande surprise, la route était barrée par des piquets de clôture électrique et banderoles blanches et rouges... mais aucune trace de travaux ; aussi s'arrête-t-il pour coucher un piquet afin de pouvoir passer... C'est alors qu'un vigile, chargé de la surveillance du belvédère, surgit **tenant des propos agressifs et le menaçant d'une bombe lacrymogène.**

Monsieur Mary lui fait remarquer que la route est privée, qu'elle doit être libre et qu'il n'a aucun droit de lui interdire l'accès, son travail étant ailleurs... pour toute réponse Monsieur Mary reçoit un violent coup de pied dans le mollet gauche ; le lendemain un certificat médical fut établi et une plainte déposée à la gendarmerie pour "violences volontaires". Quelques jours plus tard Monsieur Couet, administrateur du site mégalithique faisait savoir par voie de presse que cela était totalement faux et qu'une plainte avait été déposée pour diffamation ...

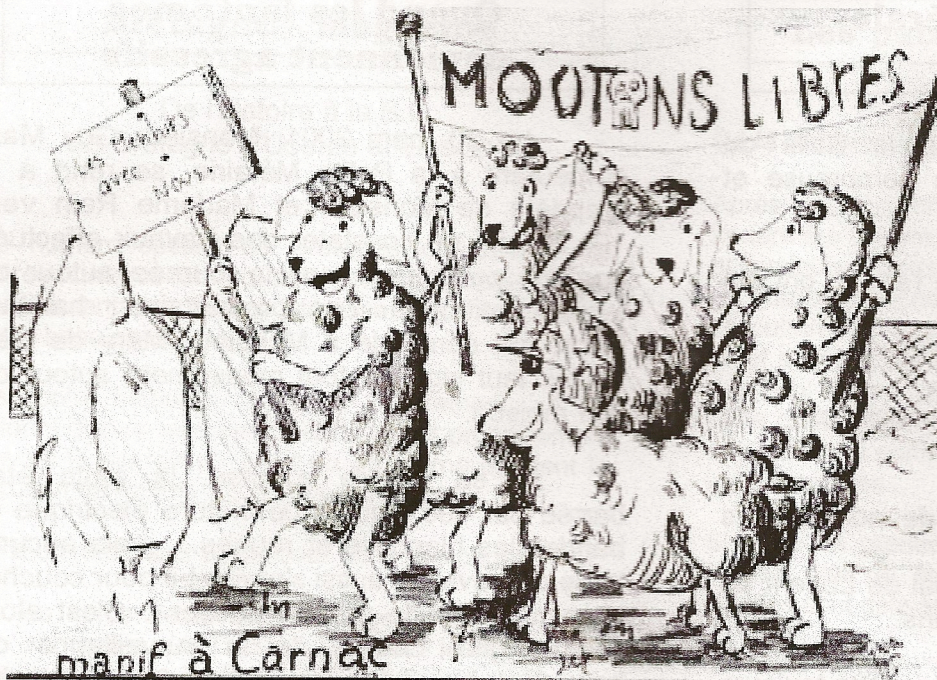
Le "Sauveur" des menhirs avait sans doute été averti rapidement car le lendemain matin la route était libre. Devinez pourquoi ? Monsieur Mary serait-il malade ? Peut être que les menhirs transformés en méchants fantômes se seraient trompés de personne ?

Il est vrai que lors d'une audience à Lorient, l'avocat des Monuments historiques avait déclaré que les Mary relevaient de la psychiatrie...

Affaire à suivre...







**Le conte des moutons,  
Ça empêche de dormir !!!  
(ou histoire bretonne  
contemporaine)**

Ce soir là, Céline tranquillement couchée attendait le sommeil, mais celui-ci point ne vint, damned!!!

"Guy oh, mon Guy, il n'est point de sommeil en moi, que puis-je y faire ?" - Cet aimant de mari Mary après une courte méditation, lui répliqua "Compte les moutons..."

Compte les moutons, oh ! le sage conseil du Mary à sa femme ! Après un bref coup d'œil à la fenêtre, la Mary Céline s'écria : "Oh mon mari de Guy, de moutons il n'en est plus !!!"

Voici ! les moutons ont disparu de leur enclos de grillage et boulons (propriété de l'Etat à ne pas dérober). Guy encore souffrant d'un mal au tibia suite à une aimable conversation avec un vigile ami, ne put se rendre rapidement le long de la splendide clôture verte qui entoure son habitat. Cependant, fort est de constater que les moutons ne paissent plus auprès de leurs gardiens mégalithiques. Plus de moutons soit, mais plus de cabanes non plus, diront les mauvaises langues de la commune et d'ailleurs. Après une courte enquête, Céline, mariée de l'absence des ovins voisins, les retrouva non loin... tous rassemblés à la lisière d'un parking... Attendent-ils le bus dans le cadre d'un

voyage organisé en Angleterre ? Manifestent-ils contre les bûchers et le sort réservé à leur congénères ? Non, il semble qu'un quelconque quidam charitable veuille les protéger des aphtes et de leur fièvre ! Il est vrai que le regroupement est l'un des meilleurs moyens d'empêcher une contagion, de plus ils sont dans un cadre idéal puisque près d'un parking, ils ne seront donc jamais, au grand jamais, au contact de touristes éventuellement porteurs du germe !... Merci, cent fois merci, d'avoir si bien fait face à cette crise buco-ovine !

Et Céline ? me direz-vous ! Elle peut désormais compter les moutons de son lit grâce à l'aide d'une paire de jumelles !

Et Guy ? Il slalome entre les vigiles !

Et les cabanes ? Si elles ne servent plus, l'association "Menhirs libres" pourrait s'en servir pour ses stands (frites bien sûr, mais aussi mouton grillé, méchoui...) lors des festoù-noz d'été ... !!! (quoi que... sont-elles comme certains boulons, propriété de l'Etat ? c'est à voir !!!).

Ah, qu'il fait bon vivre à Carnac quand on est moutons (je parle des ovins bien sûr !!!).

Comment appelle-t-on un Korrigan dans un bar?  
- Un supplice, car c'est un petit qu'a le verre



## La grotte au trésor

Voici quelques années, un particulier découvrait fortuitement dans sa propriété un site qui devait faire grand bruit : la Grotte Chauvet. Les artistes du paléolithique imaginaient-ils les histoires que leur œuvre allait indirectement générer auprès des riverains, mais aussi à l'administration française 31 000 ans après ?

Cela commença par un scandale : l'administration française prétendit avoir découvert un site avant le propriétaire du terrain, et ce, grâce à un document antidaté... L'affaire se termina au Tribunal et fit perdre sa place à madame de Saint Pulgent. Rappelons ici brièvement que Mme de Saint Pulgent officia naguère à Carnac avec une certaine madame le Louarn...

L'Etat engagea alors une procédure d'expropriation visant à lui faire acquérir les terrains où se trouve la fameuse "Grotte Chauvet". Un premier jugement fut rendu, octroyant aux 3 familles concernées la modeste somme de 31 000 francs pour solde de tout compte.

31 000 ans = 31 000 francs

Pour une fois, et surtout quand ça l'arrange, l'Etat aime les choses simples, limpides... Mais pas la cour d'Appel de Toulouse. Celle-ci, saisie par les riverains, multiplia la somme 2 806.45 fois... et condamna l'état à verser **87 millions de francs** aux 3 familles concernées. Les Juges estimèrent que l'Etat devait non seulement dédommager les propriétaires de la valeur de leur terrain, mais aussi de la perte d'un patrimoine exceptionnel qui leur revenait de droit.

**Cette première en France dans un jugement d'expropriation devrait faire jurisprudence.**

Que de points communs entre la Grotte Chauvet et Carnac : la préhistoire, Mme de Saint Pulgent, les expropriations, les procès, et même les 87 millions de francs qui correspondent exactement à la somme dont disposerait (sic...) encore l'Etat pour faire son Menhirland.

Il risque bien d'y avoir un autre point commun si les riverains des menhirs, qui perdront eux aussi la jouissance d'un site préhistorique si l'Etat les exproprie, refusent de vendre et **vont en expropriation** et même en cours d'Appel, où, on l'a vu pour la Grotte Chauvet, **cela peut rapporter gros**. Très gros même !!!

Monsieur Mohen dit aimer les légendes, mais connaît-il celle qui dit qu'il y a un trésor dans les alignements de Carnac ? Peut être ne lui plaît-elle pas ? Peut être même que dans quelques temps il la détestera...

Mais à Menhirs Libres on l'a d'or...  
Hé, hé, hé...

## Equitable !!!

L'Etat ne supporte pas de se montrer inéquitable...

Qui l'eut cru ? C'est en tout cas ce qui ressort de l'audience en appel à Rennes, le 27 avril 2001, du jugement en expropriation prononcé le 9 octobre 2000, dans l'affaire Etat contre Mmes Nozaïc et Jouneaux.

Madame Berson a défendu avec beaucoup d'ardeur, non pas les intérêts de l'Etat, mais l'Equité ... C'est, pour elle, un véritable cas de conscience de donner 1 ou 3 francs à celui qui se défend alors que d'autres moins pugnaces acceptent 0.80 ou 2.50 francs...

Ensuite, petit cours sur les "coutumes locales" telle la clôture des parcelles par des "murets"... il semble pourtant assez évident que **la valeur de construction de ces murets, à notre époque, augmente considérablement le valeur d'un terrain !!!**

Maitre Gloaguen a brièvement rappelé le contexte des expropriations, l'historique du projet, son gigantisme et l'opposition à l'ensemble du projet. Il fait remarquer le risque, comme à Plogoff d'arriver à la formule :

### Opposition... Contestation... Explosion

Puis, il souligne, photos à l'appui, la valeur des parcelles concernées. Il met en regard le prix de vente du terrain de l'Archéoscope (15 francs le m<sup>2</sup>) alors que l'Etat, qui sera le grand bénéficiaire financier de l'opération, chipote pour passer de 2.50 à 3.00 francs le m<sup>2</sup>.

Enfin Maitre Gauthier, Commissaire du Gouvernement, s'est élevé contre l'injustice des conclusions du jugement du 9 octobre et a permis, cartes à l'appui, au Juge de se rendre compte de **l'énormité de l'emprise du projet et de l'emplacement fort intéressant des terres convoitées.**

Tout cela soulève 2 réflexions :

1. Quel message se cache derrière l'argumentation des représentants de l'Etat ? Doit-on comprendre qu'il faudrait suivre les moins demandants ? Que la lutte est vaine ? Carnac ne manque pas de gens debouts... de façon générale ce ne sont pas ceux qui restent assis qui gagnent...
2. Heureusement que personne n'a fait don de la moindre parcelle... Car l'équité serait que tout un chacun fasse cadeau de son patrimoine à l'Etat...

Contrairement aux apparences l'Etat est soucieux de la justice... et ça... C'est une **BONNE NOUVELLE !!!**



## Le menhir et la nuée

Tu es là, loin dans le vide,  
Nuée blanche et inaccessible,  
Tu es si loin  
Et moi je ne suis pas assez haut  
Pour aller jusqu'aux nuages

Elle s'en va sans dire un mot  
Sur le vent pour se distraire.  
Il lui sourit dans un sanglot,  
Lui menhir, amoureux fou  
D'un nuage au cœur de pierre

Tout le temps il l'aima  
"Donne moi l'échelle, car je ne suis pas  
assez haut pour aller jusqu'à toi..."

Elle, troublée, sans dire un mot  
Répondit à sa prière,  
Et la rosée le baigna  
Lui Menhir, l'amoureux fou de la nuée.

M. B. - Crac'h



### BULLETIN

#### Adhésion - Commande - Changement d'adresse

Nom (en majuscules) .....  
Prénom .....  
Adresse(en majuscules).....  
.....  
.....

Changement d'adresse :  
Merci de noter ci-dessous votre ancienne adresse :

Nom (en majuscules) .....  
Prénom .....  
Adresse(en majuscules).....  
.....  
.....

#### ADHESION :

Tarif normal - 70.00 f. ....	f
Tarif réduit - 30.00 f. ....	f
Membre bienfaiteur .....	f

#### AUTOCOLLANTS

... autocollants à 10f.00 .....	f
<b>TOTAL</b>	<b>f</b>

Chèques à l'ordre de :

**Association Menhirs Libres**  
**La Petite Métairie - 56340 CARNAC**